

PRIX DE L'ABONNEMENT
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 13 avril 1843.

Nous ne nous trompons pas en disant, dans notre numéro d'hier, que, si le *Courrier de Lyon* dévoilait toute sa pensée sur l'institution de la garde nationale, il avouerait qu'il la regarde comme complètement inutile et même comme dangereuse.

Nous lisons ce qui suit dans son dernier numéro :
 « Le service de la garde nationale est à la fois un impôt et une restriction à la liberté individuelle. Et à quoi bon cet impôt ? à quoi bon ces entraves ? Nous comprenons de telles exigences dans les temps de troubles, dans le cas de guerre extérieure... »

Pour le moment, nous ne réfuterons pas de pareilles allégations ; il nous convient mieux de les constater et de frayer au *Courrier de Lyon* la route qui doit le mener à des aveux sans réserve.

En temps de paix, l'institution de la garde nationale lui paraît inutile. Mais la paix est l'état normal, la guerre l'état exceptionnel ; la garde nationale, étant inutile en temps de paix, ne doit donc pas avoir une organisation régulière et permanente. On doit au contraire attendre conseil des événements et n'avisier à l'employer que dans des proportions qui soient en rapport avec les besoins de la guerre. Ainsi, dans un cas de guerre maritime, dans un cas de guerre avec une seule puissance, la garde nationale ne serait pas fort utile. On pourrait encore dire : « A quoi bon cet impôt ? à quoi bon ces entraves ? »

Maintenant reste le cas d'une guerre importante, dans laquelle nos forces militaires se trouveraient en grande partie engagées ; dans ce cas même le concours de la garde nationale ne serait pas sans danger. Le *Courrier de Lyon* doit comprendre qu'elle ferait alors de la politique active, qu'elle suivrait avec la plus vive sollicitude tous les actes du gouvernement et qu'elle pourrait fort bien ne pas les accepter tous avec empressement ; alors le danger d'un désaccord, d'un conflit, serait bien plus à considérer qu'en toute autre circonstance. Si le gouvernement ne peut avoir confiance dans la garde nationale en temps de paix, comment pourrait-il l'avoir en temps de guerre, alors qu'il serait plus menacé dans son existence, plus vivement pressé par ses adversaires ?

Ainsi, puisqu'en temps de paix elle est pernicieuse et sans utilité, puisqu'en temps de guerre elle ne serait que plus gênante encore, il ne reste qu'un parti à prendre, c'est d'en finir avec elle et de la dissoudre.

Nous n'avons pas parlé des cas de guerre civile et de troubles, car dans de pareilles époques la garde nationale existe quand même, et il est impossible que les citoyens qui sont divisés profondément d'opinions et d'intérêts ne s'organisent pas militairement pour appuyer leurs opinions ou leurs intérêts compromis dans des conflits armés.

En 1789, la garde nationale s'est formée spontanément par le seul fait de la volonté générale ; en 1830, les choses se sont passées de même, et la garde nationale existait avant que les chambres se fussent réunies. Le *Courrier de Lyon* pourrait, en remontant plus haut dans notre histoire, acquiescer comme nous la certitude que les cas de guerre intestine n'ont pas besoin d'être prévus pour ce qui concerne l'emploi de la garde nationale, qu'ils

entraînent forcément sa création. Donc, puisqu'elle est inutile en temps de paix, inquiétante en temps de guerre extérieure, nécessaire et ne relevant que d'elle-même en temps de guerre civile, ce qu'on a de mieux à faire, c'est de s'en débarrasser immédiatement. Nous pensons donc que dans un de ses prochains numéros le *Courrier* s'empressera de conseiller au gouvernement d'en finir avec une institution dont le maintien lui paraît incompatible avec l'ordre public, car c'est là ce qui doit résulter des paroles suivantes que nous lui empruntons et que nous tenons à reproduire en terminant ces réflexions :

« Nous ne supposons pas que son esprit soit généralement mauvais ; nous admettons, au contraire, que la très-grande majorité des citoyens qui en font partie est animée des meilleures intentions, connaît et respecte la limite jusqu'à laquelle s'étend son droit et au-delà de laquelle expire ce droit ; nous admettons que cette même majorité est parfaitement dévouée au régime actuel et incapable de se laisser égarer par les menées des partis, influencer par les calomnies et les sophismes d'une presse systématiquement hostile. Nous nous plaçons dans une hypothèse qui n'a certes rien d'in vraisemblable et d'exagéré, dans celle d'un conflit qui viendrait à éclater entre la force publique et une portion égarée de la population, entre le gouvernement et l'émeute, et nous supposons seulement que quelques bataillons ou quelques compagnies de la garde nationale ou un certain nombre de gardes nationaux isolés viennent à passer du côté de l'insurrection. Eh bien ! cette défection, même partielle, ne paralyserait-elle pas par ce seul fait toute l'énergie, toutes les bonnes dispositions de la majorité ? Ne transformerait-elle pas en un élément d'effroyable anarchie une institution créée pour le maintien de l'ordre ? »

« Voilà les dangers qu'il est permis de prévoir et d'appréhender. C'est en vertu de prévisions que nous avons toujours considéré le maintien de la garde nationale de Paris en particulier comme un péril permanent pour nos institutions et comme l'un des plus graves parmi tous ceux qui peuvent les menacer. A quoi sert en effet de combattre le suffrage universel dans ses moindres prétentions, de lui fermer l'urne du scrutin et la salle des délibérations, si le suffrage universel armé de soixante mille baïonnettes est autour de vous, vous cerne de son étroite d'acier ; s'il vit avec vous, au milieu de vous ; s'il couche sous le même toit et tient suspendu sur vos têtes un épouvantail bien autrement menaçant que la fameuse épée de Damoclès ? »

Ainsi que nous l'avons annoncé il y a quelques jours, les cortès espagnoles ont été ouvertes le 3 avril par le régent en présence de la jeune reine. Le discours d'ouverture a été froid et incolore ; aucune grande vue n'y est développée d'une manière nette et précise, et ce qui y domine, ce qui s'y manifeste le plus, c'est le désir de faire des compliments à tout le monde, à travers quelques promesses de lois importantes. Les relations extérieures occupent peu de place dans le discours, et la phrase qui y a trait est assez ambiguë, ou du moins très-peu explicite ; toutefois il est permis de penser, d'après les termes mêmes, que l'accord le plus parfait ne règne pas entre l'Espagne et quelques pays de l'Europe ;

un sentiment de prudence a sans doute empêché le régent de nommer le gouvernement français.

Le gouvernement espagnol a été enfin frappé des mauvaises dispositions du code qui s'opposent à une bonne administration de la justice, et il a promis qu'une loi organique aplanirait les difficultés ; une réforme non seulement dans la graduation des peines, mais encore dans le code d'instruction criminelle, serait une des plus importantes qui pussent être faites dans l'intérêt de la morale publique. Tout le monde pensera comme nous que les crimes contre les personnes et contre les propriétés seraient beaucoup moins impunis, et par suite beaucoup moins nombreux, si on n'emprisonnait pas dans quelques cas le témoin et l'accusé, si dans tous les cas les frais du procès ne devaient pas être payés par le plaignant au défaut du coupable. On comprend tout d'abord où doivent aboutir de pareilles dispositions : on a été attaqué et on ne porte pas de plainte ; on a été témoin d'un vol et on garde le silence. Cette disposition forcée au silence est poussée si loin que, si un voleur est arrêté dans la rue même où il vient de commettre le vol à la montre d'un magasin, ceux même qui ont signalé son action par un cri soutiennent ne l'avoir pas vu, et que le volé lui-même se refuse à reconnaître sa marchandise, assuré qu'il est, s'il faisait autrement, de payer les frais coûteux du procès.

Un pareil code a dû être conçu d'abord dans un esprit étroit de fiscalité, et peut-être aussi dans le but d'arrêter des dénonciations trop fréquentes ; mais il n'est pas digne d'une nation civilisée, et la législature qui le remplacera avec intelligence aura rendu un service très-grand au pays sous le rapport de la justice et de la morale. Cette réforme sera un titre réel du pouvoir qui l'accomplira à la reconnaissance publique.

Le régent a appelé l'attention des cortès sur l'état des finances, et cet objet mérite assurément que le gouvernement s'en occupe d'une manière toute spéciale. Le plus épouvantable désordre règne dans l'administration financière ; les services publics ne sont pas payés depuis long-temps, et comme il est impossible que les employés puissent vivre sans solde, il en résulte le plus effrayant gaspillage, les employés s'arrangeant de manière à dissimuler les recettes réelles, à les détourner à leur profit. Dans les douanes on transige : tant pour le receveur, tant pour le négociant qui fait entrer les marchandises ; il n'y a peut-être pas même toujours une part pour l'état. C'est en vain qu'on menace d'appliquer les lois contre la prévarication : comment le ferait-on quand tout le monde est d'accord ?

Il n'y a à cela qu'un moyen, c'est de payer les appointements, et malheureusement les recettes sont au-dessous des dépenses. Ainsi, tout languit ; les intérêts de la dette n'étant pas payés, le crédit n'existe pas. Le régent a annoncé des projets de loi qui auront pour objet d'améliorer le crédit ; ces paroles indiquent sans doute le traité de commerce avec l'Angleterre qui soulève de si graves questions pour la France. Il n'y a, selon nous, qu'un emprunt qui puisse assurer les services publics en Espagne et la sauver de la banqueroute ; reste à savoir quelle nation fera les fonds.

FEUILLETON DU CENSEUR.

Le Peintre et l'Antiquaire.

(Suite et fin.)

En rentrant à l'hôtellerie, que maître Breun ne quittait jamais, Wilhelm raconta au bon Flavius sa conversation avec Léne et lui demanda son assentiment à son mariage. Le peintre avait prévu ce dénouement. Cependant il n'était pas encore très-rassuré sur les dispositions de son élève, et il aurait désiré que quelque obstacle fût venu heurter la confiance du jeune homme et taquiner son amour pour lui donner une plus grande force. Aussi ne manqua-t-il pas de lui faire entrevoir l'incertitude du succès de sa démarche en lui rappelant l'humilité de son origine, l'indécision de son avenir, son manque de fortune, etc. Enfin il fit si bien qu'il alluma dans le cœur de Wilhelm une violente irritation. Le jeune homme passa une nuit détestable. Le lendemain, lorsque l'heure de se présenter fut arrivée, il s'habilla et alla heurter à la porte de l'antiquaire.

La gouvernante, qui l'introduisit, le pria d'attendre dans une petite pièce. Le brave docteur n'entendait pas qu'on le dérangeât à ses heures de travail. Il n'était accessible que pendant les courts instants consacrés à ses repas. L'heure du déjeuner était proche, et Wilhelm patienta tout en préparant un superbe discours qui devait, à son jugement, puissamment ébranler l'opposition du vieillard et rendre toute objection impossible.

Enfin la camériste vint le prendre et l'introduisit dans le cabinet de travail de son maître. J'avais eu d'abord l'intention d'ébaucher l'intérieur de cet antre de la science, mais je me suis rappelé à propos qu'un romancier exotique de quelque célébrité avait aussi moi donné une description fort satisfaisante d'un cabinet d'antiquaire ; j'ai cru donc agir prudemment en m'abstenant.

Le docteur Petrus était assis sur un tabouret... Vous voulez dire un fauteuil, un grand fauteuil de maroquin vert, avec un dossier rembourré, et bordé de clous d'or ? — Non, c'était bien un tabouret, un simple et modeste tabouret. Un jour du mois d'août, après de longues recherches qui lui avaient alourdi le cerveau, maître Petrus s'était endormi dans son fauteuil de cuir traditionnel. A son réveil, il entra dans une violente colère contre lui-même et contre le siège moelleux dont les provocations avaient caressé sa paresse. De ce moment le fauteuil fut relégué au grenier et remplacé par un tabouret ; tabouret fort dur, fort incommode, mais sur lequel on ne s'en dormait pas.

L'antiquaire était donc assis sur son tabouret, devant une table toute chargée de bouquins poudreux, de parchemins, de médailles étiquetées dans leurs cases, de tout l'arsenal enfin de la science archéologique et numismatique. La servante avait déposé devant lui une jatte de café au lait dans laquelle le vieillard imbibait d'une main distraite un biscuit beurré qu'il portait machinalement à sa bouche, tandis que ses yeux restaient fixés sur un grand in-folio déployé devant lui. Wilhelm s'approcha timidement et le salua à haute voix. Le bonhomme leva la tête et fut tellement étonné de voir cette figure inconnue, que son bras droit, qui, comme le balancier d'une pendule, continuait à promener la tartine de sa bouche à la tasse de lait, devia de sa route, et la tartine alla disparaître dans les profondeurs d'un vaste encrier à la gueule béante. Le pauvre Wilhelm faillit perdre contenance en voyant le vieillard, toujours occupé

à le regarder, approcher de ses lèvres le désolé biscuit tout imprégné d'un noir liquide. Il posa sa main sur le bras du bonhomme.

— Prenez garde, Monsieur ! fit-il.

L'antiquaire alors regarda sa main, et sans se rendre compte de la métamorphose qu'avait subie son *butter-vech*, il le posa sur la table ; puis, se retournant vers le jeune homme :

— Que voulez-vous ? lui demanda-t-il.

— Un instant d'entretien, Monsieur, dit Wilhelm.

— Asseyez-vous alors et parlez, je vous écoute ; mais surtout soyez bref, car mes moments sont précieux.

Wilhelm s'assit, et après avoir toussé, éternué et tourmenté son chapeau, il commença son fameux discours. Le docteur avait les yeux baissés sur la table et paraissait l'écouter attentivement. Encouragé par ce bienveillant silence, Wilhelm fut vraiment éloquent. Il parla de sa rencontre fortuite avec M^{lle} Madeleine, de leur rapprochement, de leurs conversations, de leur amour réciproque ; il parla de sympathies, d'accord des âmes, de mépris des richesses et d'autres belles choses encore. Il allait enfin arriver au but essentiel de sa visite, à la demande de la main de Léne, lorsqu'il vit, avec une grande mortification, l'antiquaire tourner le feuillet de l'in-folio posé devant lui et continuer paisiblement sa lecture qu'il n'avait pas interrompue un instant ; il s'arrêta tout décontenancé. Cependant le silence qui succéda brusquement au bourdonnement qui endormait son oreille rappela le vieillard à lui-même ; il se retourna vers Wilhelm, et, le voyant tout interdit et silencieux :

— Eh bien ! jeune homme, lui dit-il, voilà un grand quart d'heure que je vous écoute ; parlez-vous enfin ?

L'artiste eut une petite velléité d'envoyer le savant à tous les diables ; mais en levant les yeux il aperçut, dans l'ouverture de la porte entr'ouverte, le frais visage de Léne qui souriait et semblait lui dire : Courage ! Il se leva résolument, et faisant un pas vers le vieillard :

— Monsieur, lui dit-il, j'aime votre fille et je suis venu vous demander sa main.

— Ah ! ah ! fit le vieillard, à la bonne heure ! vous vous exprimez clairement. Je vais la prolixité ; qui êtes-vous ?

— Je me nomme Wilhelm Grüner.

— Je me rappelle confusément ce nom. Que faites-vous ?

— Je suis peintre, Monsieur.

— Hum ! hum ! peintre de genre, de portrait, de fleurs ?...

— Peintre d'histoire ! interrompit Wilhelm en redressant fièrement la tête.

— Hum ! hum ! fit encore le vieux, peintre d'histoire ! C'est-à-dire, mon bon ami, que vous êtes pauvre ?

Wilhelm rougit et baissa les yeux.

— Je suis pauvre, en effet, monsieur ; mais l'avenir...

L'avenir est un hâbleur qui vous amorce par de vaines promesses et vous rit au nez après vous avoir pris le plus pur de votre sang, le plus chaud de votre cœur. Je ne prétends pourtant pas vous décourager, jeune homme. Votre figure me plaît, et la franche manière dont vous avez abordé la question plaide pour vous dans mon esprit. Je consulterai ma fille, et si votre inclination...

Wilhelm jeta un coup d'œil interrogateur vers la porte, et après avoir recueilli un geste d'assentiment :

— Votre fille, monsieur, connaît mon amour, dit-il, et elle n'a pas re-

poussé mes prétentions.

— Diable ! il paraît que vous vous êtes mis en règle. Eh bien ! mon jeune ami, je réfléchirai, je m'informerai, et si mes sympathies ne m'abusent, je serai heureux de faire votre bonheur. Revenez me voir demain, je vous ferai connaître ma décision.

Wilhelm se retira le cœur rempli de joie et d'espérance. Il trouva sur le vestibule Léne qui avait assisté à la conversation. Ils échangèrent une vive pression de main et un mot d'espoir, et le jeune homme courut raconter le résultat de sa démarche à son maître qui ne parut pas aussi satisfait qu'il s'y serait attendu. Maître Breun, en effet, était effrayé de la facilité que rencontrait son élève dans la satisfaction de son amour, et il craignait qu'un succès si peu disputé n'amointrît à ses yeux le prix de victoire.

Le lendemain, à l'heure indiquée, Wilhelm se présenta chez le docteur Petrus, et fut introduit dans son cabinet en même temps que son déjeûner.

Le savant était plongé jusqu'aux épaules dans une mer de papiers et de parchemins, et paraissait peu disposé à interrompre son travail. En attendant d'entrer dans son cabinet le jeune homme et la servante, il étendit vers eux son bras et leur fit signe d'attendre. La duègne déposa silencieusement, comme d'habitude, son plateau sur la table, et se retira sur la pointe des pieds. Wilhelm s'assit et attendit.

Il attendit un quart d'heure, une demi-heure, une heure, deux heures ! Il frémissait d'impatience. Plusieurs fois il s'était levé et avait essayé de s'approcher du vieillard ; mais au bruit qu'il avait fait le docteur courroucé avait étendu vers lui son bras menaçant, et le malheureux, pour ne pas compromettre le succès de sa démarche, était tristement retourné s'asseoir à sa place. Dans sa colère, il avait ramassé sur le parquet un morceau de parchemin et s'était mis à le déchirer à belles dents. Bientôt, et par un instinct machinal, il prit goût à ce jeu. Après avoir réduit en pâte le chiffon qu'il avait ramassé, il étendit une main distraite vers un rayon, y prit une autre feuille et commença à la macérer avec un nouvel acharnement.

Cependant, depuis quelques instants, maître Petrus se livrait à de brusques mouvements d'impatience. Bientôt il se leva et se mit à bouleverser les papiers entassés pêle-mêle devant lui ; il semblait chercher quelque chose qui lui échappait.

— Maudite charte grommelait-il, où diable l'ai-je donc fourrée ?

Et il continuait à fouiller dans ses cartons, à secouer ses livres, et à mettre la plus déplorable perturbation dans l'économie de sa bibliothèque.

L'insuccès de ses recherches le mettait hors de lui. Au bout de quelques minutes d'une agitation stérile, sa colère n'eut plus de bornes.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmurait-il, si elle était perdue !

Ces paroles, tombées comme par hasard de ses lèvres, parurent déterminer un grand ébranlement dans son esprit.

— Perdue ! perdue ! s'écria-t-il avec explosion, oubliant qu'il y avait là un homme qui le regardait. Et il reversa à terre tous ses cartons, tous ses volumes, tous ses casiers, et ses mains sa promenaient avec des mouvements convulsifs dans tous les tiroirs, entre tous les rayons. Il déplaça tous les meubles, agita les rideaux de la fenêtre, regarda sous les armoires, fouilla toutes ses poches, et ne trouva rien. Il se mit alors à s'arracher les cheveux, et s'approchant, éperdu, égaré, de Wil-

Dans son discours, le régent s'est contenté, sans nommer Barcelonne, de glisser entre deux phrases sur les intérêts matériels une allusion à l'insurrection de la capitale de la Catalogne. On comprend que le régent garde un prudent silence sur des faits peu glorieux pour lui et qui ne font honneur ni à son humanité, ni à sa générosité; mais il n'en saurait être de même des cortès, et il est probable qu'il s'élèvera de graves discussions sur cet objet. Les cortès flétriront comme elles méritent de l'être les horreurs inutiles, les meurtres que rien ne nécessitait et que rien ne justifie. Elles devront surtout demander compte au pouvoir de l'intervention de l'Angleterre qui ne laissera jamais échapper une occasion de brûler une ville; elles devront savoir qui a demandé aux Anglais des munitions et des artilleurs. De pareils faits ont besoin d'être complètement éclaircis, afin que l'on sache bien sur qui en faire retomber la responsabilité. Il ne sera pas dit que des Anglais auront bombardé une ville, que des Espagnols auront souffert, permis, demandé peut-être que le feu des batteries anglaises fût dirigé contre une cité espagnole, sans que la conduite des uns et des autres soit flétrie par une protestation des membres de l'assemblée législative.

Le reste du discours du régent s'est traîné dans les banalités ordinaires des compliments diplomatiques; il y est parlé de lois destinées à consolider l'état sur ses bases, de lois propres à ouvrir les sources de la prospérité publique. Cela est bien vague. Il eût été plus convenable de donner plus de détails sur ce qu'on se propose; il ne faut pas traiter les représentants comme des enfants.

A l'égard de la prolongation de la minorité de la reine, dont la presse espagnole s'occupe depuis long-temps, la phrase du régent est assez obscure pour qu'il ne soit pas possible de voir ses intentions. Espartero, en effet, a parlé de l'époque fortunée qui approche, à laquelle Isabelle prendra les rênes du gouvernement. Il faut remarquer que cette époque approche tout naturellement, soit que la majorité soit maintenue au terme de la loi, soit que la minorité soit prolongée. Il eût été plus simple de s'expliquer avec netteté; la question est assez grave pour mériter qu'on en saisisse tout d'abord les esprits. On comprend l'hésitation du régent. Il est probable que le ministère sera bientôt modifié; il faut consulter les nouveaux ministres sur cet objet. D'autre part, il convient de voir de quel côté un changement de cabinet mottera la majorité. La question n'est donc probablement qu'ajournée.

Paris, le 11 avril 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il y a contre les deux derniers projets de loi présentés par M. Teste un tolle tellement général qu'on pourrait croire que ce ministre n'y résistera pas. Si nous répétions ce qui se dit autour de nous, nous nous exposerions à passer pour des diffamateurs, et pourtant nous ne serions que l'écho bien affaibli des murmures qui s'élèvent de tous côtés.

Nous ne voulons pas parler aujourd'hui du chemin d'Avignon à Marseille, pour lequel M. Teste a cédé aux instances de M. le maréchal Soult, auquel il ne saurait, dit-on, rien refuser depuis que celui-ci s'est fait son protecteur dans le conseil, depuis qu'il a un jour déclaré que si on le renvoyait, il s'en irait lui-même; mais s'il a fallu l'influence de M. le maréchal Soult pour décider M. Teste à présenter son projet de chemin de fer d'Avignon à Marseille, quelle autre influence bien autrement grande et puissante n'a-t-il pas fallu pour obtenir de lui qu'il présentât sous sa responsabilité le projet relatif au chemin du Nord? Les conditions de ce projet sont telles que déjà on dit que, bien que le fonds social à fournir par la compagnie soit de soixante millions, toutes les actions qui doivent constituer ce fonds social sont déjà souscrites, et que la première fois qu'on les émettra à la bourse on en placera autant qu'on voudra avec cent francs de prime. Cela ne veut pas dire autre chose que ceci: c'est que dès à présent, si le projet de loi était voté tel qu'il a été présenté, les concessionnaires du chemin du Nord pourraient se considérer comme assurés d'un bénéfice immédiat de plus de dix millions, et indépendamment d'ailleurs de tous les bénéfices ultérieurs de l'entreprise, qui

seraient plus que grandioses si la compagnie Rothschild obtenait tous les avantages qu'elle a demandés et que M. le ministre des travaux publics lui a concédés de si bonne grâce.

Il paraît certain que ce ne sont pas seulement les banquiers dénommés dans l'acte de concession qui auraient part à cette brillante curée, on cite d'autres personnalités très-haut placées qui ne se sont pas oubliés et pour qui l'affaire ne sera pas mauvaise si elle se fait telle qu'ils l'ont conçue.

Hâtons-nous de dire que cela est douteux. Il est impossible que la commission ne propose pas de sérieuses modifications dans le projet de loi, et il est plus impossible encore que la chambre n'en fasse pas la condition expresse de son vote. Si sur ce point la chambre et la commission ne pouvaient s'entendre avec le gouvernement, le projet de loi serait très-certainement rejeté et la question renvoyée à l'année prochaine. Quelques personnes considèrent cette solution comme la plus probable.

— Les journaux judiciaires publient l'acte d'accusation dans l'affaire Caumartin. C'est le 12 de ce mois que les débats de cette affaire doivent commencer devant la cour d'assises du Brabant. Le père et la femme de Sirey ne paraîtront pas à l'audience, mais ils persistent dans la demande de dommages-intérêts qu'ils ont formée contre l'accusé Caumartin. Celui-ci a fait assigner un certain nombre de témoins à décharge qui habitent Paris et dont les feuilles belges annoncent l'arrivée à Bruxelles.

Tous les détails de cet événement sont trop connus pour que les débats puissent présenter un grand intérêt. L'affaire ne deviendra intéressante qu'au dénouement.

— Nous avons entendu dire que M. Martin (du Nord) voulait appeler à la première présidence de la cour royale de Dijon M. Colin, actuellement premier président de la cour royale de Douai, et se réserver le siège de M. Colin pour le cas où il viendrait à perdre sa simarre de garde-des-sceaux.

Nous ne pensons pas que ce bruit soit fondé. Si M. Martin venait à être forcé de quitter le ministère de la justice, nous croyons qu'il demanderait à entrer à la cour de cassation plutôt que de retourner dans sa ville natale, où il a bien quelques amis qu'il s'est attachés à force de faveurs, mais où il a aussi des adversaires qui lui rendraient la vie très-pénible.

Du reste, les prétendants à la première présidence de Dijon ne manquent pas: on cite parmi les plus actifs et les plus sollicités M. de La Tournelle, qui s'ennuie beaucoup à Orléans (c'est la raison qu'il donne et c'est la seule qu'il puisse donner pour obtenir de l'avancement), et qui serait bien aise de pouvoir enfin se glorifier dans son inamovibilité.

— M. Guizot ne présentera point aux chambres, durant cette session, le traité de commerce avec l'Angleterre. On assure qu'après avoir sondé les différentes nuances de la chambre, le résultat de cette étude préparatoire a été tel qu'une proposition de cette nature paraît avoir peu de chances de succès. On veut gagner du temps pour réussir; voilà le prétexte avec lequel on cherche à faire prendre patience à lord Cowley, dont les pressantes instances nous sont révélées par les journaux anglais.

— D'après la dernière liste des souscriptions ouvertes en faveur des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe, le trésorier central avait réalisé, le 7 de ce mois, une somme de 825,140 fr. 40 cent., sur laquelle il a déjà été envoyé de Brest à la Guadeloupe, par le *Gomer*, 310,000 fr. La frégate la *Calypso* emporte 200,000 fr.

Des ordres sont en outre donnés pour embarquer immédiatement sur la corvette la *Naiade* 200,000 fr., ce qui portera à 710,000 fr. les secours expédiés sur les fonds de la souscription.

Les avis reçus des départements permettent d'espérer que le comité central pourra faire encore, vers le 20 avril, un nouvel envoi de 200,000 fr.

— Par ordonnance du roi, en date du 9 avril, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, l'élection de M. Velpeau, faite par l'Académie royale des Sciences pour remplir la place vacante dans sa section de médecine et de chirurgie par le décès de M. le baron Larrey, est approuvée.

— Tous les ministres font annoncer aujourd'hui qu'ils ne recevront ni ce soir, ni jeudi prochain. Les salons de M. le président de la chambre des députés seront aussi fermés à l'occasion de la semaine sainte.

— Hier, la chambre des pairs, sur la proposition d'un de ses membres, a décidé qu'elle suspendrait ses travaux jusqu'à lundi prochain. Tous les journaux légitimistes donnent ce matin de grands éloges à cette décision.

— Plusieurs journaux font la remarque que M. le comte de Paris n'aura cinq ans que le 24 août prochain, et qu'on a devancé de deux années, pour lui donner un gouverneur, l'époque où les princes sortent ordinairement des mains des femmes.

— La chambre de commerce de Bordeaux vient d'adresser à M. le président du conseil une pétition relative au chemin de fer de la Teste. Cette pétition a pour objet de prouver que la chambre des députés a été mal éclairée en rejetant l'allocation demandée pour ce chemin.

Bulletin de la Bourse de Paris du 11 avril 1843.

La rente a commencé avec apparence de baisse. Avant l'ouverture on a offert à 83 1/2, et le premier cours du parquet a été 83 10.

Pendant toute la bourse la rente est restée flottante entre 83 05, sans qu'il ait été fait aucune opération remarquable.

Au parquet, la rente est restée offerte à 83 15.

Dans la coulisse, au contraire, elle est restée demandée à 83 17 1/2.

Cinq pour cent.	121	»	Etats Romains	107 3/4
Quatre et demi pour cent.	108	50	Dette active d'Espagne.	30 3/4
Quatre pour cent.	103	25	Cinq pour cent belge.	104 3/8
Trois pour cent.	82	95	Trois pour cent belge.	75 25
Actions de la Banque.	3320	»	Banque belge	1057 50
Obligations de Paris	1305	»	Caisse Lafitte	5035
Rentes de Naples	108	25		

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 11 avril.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

On dit que M. Mauguin est obligé de garder la chambre, par suite d'une assez sérieuse indisposition, et que les propositions qu'il a présentées de concert avec MM. Tesnières et de Lasalle, ne seront pas développées aujourd'hui.

Vers deux heures en effet, M. le président annonce que, suivant une lettre de M. Mauguin, ce député a été saisi ce matin de douleurs rhumatismales très-violentes, et qu'il prie la chambre de fixer un autre jour pour le développement de ses deux propositions. Sur la demande du président, le développement est renvoyé à samedi, et aujourd'hui la chambre examinera les pétitions dont le rapport est prêt.

M. AUGUIS dépose une pétition d'un consistoire d'une commune des Deux-Sèvres qui réclame l'exécution de l'art. 5 de la charte relatif à la liberté des cultes.

M. Cayx, rapporteur de pétitions, est appelé. Il est absent.

M. TERME, rapporteur, rend compte d'une pétition sans intérêt, et sur laquelle l'ordre du jour est prononcé.

M. DELACROIX, autre rapporteur :

« La dame Simond, veuve du sieur Guilliny, auteur de plusieurs inventions utiles, à Nyons (Drôme), appelle l'intérêt de la chambre sur la position de sa famille. » — Renvoi aux ministres de l'intérieur et du commerce.

« Le sieur Agnus, à Suipe (Marne), demande que les chiens restent affranchis de tout impôt. » (On rit.) — Ordre du jour.

« Des maîtres de pension de la banlieue de Paris demandent que les élèves externes et les internes qui ne reçoivent que l'instruction primaire soient dispensés de payer la rétribution universitaire. » — Renvoi au ministre de l'instruction publique.

M. SOULT, ministre de la guerre, a la parole pour une communication du gouvernement. Il présente le projet de loi d'appel annuel de 80,000 hommes sur la classe de 1844.

On reprend le rapport des pétitions.

M. CHÉGARAY, rapporteur, rend compte d'une pétition d'habitants de Bayonne qui réclament contre une mesure de douane prise par le gouvernement espagnol en 1841, contrairement aux intérêts de leur commerce. — Renvoi aux ministres des finances, du commerce, et au président du conseil.

helm : — Ma charte! ma charte! hurla-t-il comme un forcené.

Wilhelm le regardait avec stupeur. Tout-à-coup le vieillard poussa un grand cri, se précipita sur lui, et arracha de ses dents un lambeau de parchemin à demi décomposé par une mastication prolongée. C'était le précieux document que cherchait le vieillard, et que le peintre, dans un moment de distraction, avait pris sur un rayon pour le réduire en gelatine. Maître Petrus ne dit rien. Il déploya la feuille, l'étendit sur la table, l'essuya, la sécha, fit enfin tout ce que fait un père qui a retiré le cadavre de son fils de la rivière, et qui cherche à le rappeler à la vie; mais ses efforts furent impuissants: les caractères, qui recouvraient jadis l'inestimable parchemin et qui lui donnaient un si grand prix avaient disparu à tout jamais. Enfin, lorsque l'impuissance de ses efforts lui fut bien démontrée, l'infortuné tomba sur une chaise, pâle, affaibli, demi-mort; ses yeux n'avaient plus de regard: il paraissait stupide.

Wilhelm fut effrayé de l'état où son étourderie l'avait mis et s'approcha de lui pour le secourir, mais une violente réaction s'opéra en ce moment dans l'esprit de l'antiquaire; il bondit de son siège, redressa sa haute taille toujours toujours courbée sous le faix de l'étude, et saisissant Wilhelm à la gorge :

— Infâme! infâme! lui cria-t-il, qu'es-tu venu faire ici? Tu voulais donc m'assassiner, misérable! Alors il fallait m'égorger, m'arracher les entrailles! Mais ma charte! ma pauvre charte! la détruire à jamais! mettre à néant quarante ans de recherches, de sueurs et de tourments! Car, privé de ce papier que tu as traité avec tant d'égards, je ne pourrai plus produire qu'une œuvre boiteuse, incomplète, médiocre! Misérable! rends-moi ma charte! rends-la-moi, rends-la-moi, ou je te tue, ou je t'écrase sous mes pieds! Rend-la-moi!

Et il serrait la gorge de Wilhelm de manière à lui faire perdre la respiration. Le jeune homme essaya vainement de se soustraire à cette furieuse étreinte. Les doigts du vieillard, contractés par un violent spasme nerveux, lui emprisonnaient le cou comme un carcan. Et le docteur vociférait, et il proférait des menaces et d'affreuses imprécations. Tout-à-coup la porte s'ouvre, Madeleine paraît. Elle se précipite, pâle de frayeur, aux genoux du vieillard.

— Grâce! grâce, mon père! s'écria-t-elle, grâce! je l'aime!

A ces mots maître Petrus s'arrêta, et regardant sa fille avec égarement :

— Ah! ah! ah! tu l'aimes! lui dit-il avec un rire effrayant. Et lui aussi l'aime, n'est-ce pas? Oui, oui, je me rappelle... un peintre... Wilhelm Grüner... Il est venu me demander ta main hier et aujourd'hui... Ah! ah! ah! aujourd'hui... Tu l'aimes donc bien? demanda-t-il en changeant de visage et en se retournant vers Wilhelm.

Celui-ci, dominé par une vague frayeur, se taisait.

— L'aimes-tu? l'aimes-tu? cria le vieillard d'une voix retentissante.

— Oui! oui! murmura le pauvre garçon épouvanté et en fermant les yeux.

Alors il entendit un petit rire guttural et étranglé qui lui fit courir un frisson dans les épaules. Il ouvrit les yeux et vit le vieillard qui le regardait avec des prunelles ardentes comme celles d'un lynx affamé, puis ces paroles frappèrent son oreille :

— Jamais tu ne seras son époux! jamais! jamais! jamais!

Et, vaincu par la violence de son émotion, le docteur tomba lourdement sur une chaise, à demi évanoui.

Le soir de ce même jour, Wilhelm, pâle et désolé, quittait Drifels pour

retourner à Cologne. Il avait raconté à son maître l'affreuse scène du matin. Il avait pleuré et accusé le ciel qu'il avait vu d'une circonstance en apparence insignifiante avait fait surgir un irréparable malheur.

Maître Breun ne parut pas plus triste après cette révélation qu'il n'avait paru joyeux la veille du bonheur de son élève. Il le consola avec de banales paroles, et après lui avoir laissé entrevoir qu'une lueur d'espoir lui restait encore, il le détermina à retourner momentanément à Cologne. Wilhelm était donc parti après avoir fait de douloureux adieux à Madeleine et commis à son maître la défense de son bonheur.

— La décision de mon père est irrévocable, avait dit la jeune fille en se séparant de son amant; mais nous serons heureux malgré lui. *Nous attendons.*

En effet, maître Petrus était vieux, et cette dernière secousse l'avait rapproché d'un grand pas de la tombe. Ces paroles sont impies sans doute, et pourtant Lène était une sensible et aimante créature. Mais quelle tendresse pouvait-elle éprouver pour un père qui sacrifiait l'avenir et le bonheur de sa fille au ressentiment causé par la perte d'un morceau de parchemin?

Ceci me remet en mémoire une belle page de Victor Hugo, étincelante de verve et de style, dans laquelle l'illustre poète s'est élevé avec indignation contre le vandalisme de certains conseils municipaux qui, sous prétexte d'utilité publique, jettent impitoyablement à terre ces monuments, vénérables débris des temps anciens, pages vivantes de nos annales. L'indignation du grand écrivain m'a paru en ceci quelque peu outrée, car, quels que soient le respect et la vénération qu'il faille professer pour l'art et la science, il me semble que le bien-être public doit avoir le pas sur eux. Ne rappelons pas, par des vœux impies, ces temps soi-disant poétiques où le sol de la France se jonchait de monuments miraculeux, mais où le peuple qui produisait toutes ces merveilles crouissait dans la misère et dans l'abjection. Lorsqu'une tour sarrazine ou saxonne qui se gerce menage d'écraser trente honnêtes familles, lorsqu'une pauvre commune ne possède pas de quoi faire élever un abri à ses vieillards infirmes et à ses orphelins, je crois équitable de jeter à bas la tour sarrazine ou sarrazine et de construire avec ses débris un temple à la charité.

IV.

MADELEINE A WILHELM.

« De bien douloureux instants, mon bien-aimé, se sont écoulés depuis votre départ. Mon père a été malade. Pendant les premiers jours je n'ai pas quitté son chevet; mais, lorsqu'enfin il a retrouvé ses esprits, lorsqu'il m'a aperçue auprès de lui, il m'a brusquement repoussée, il a refusé mes soins, ils s'est obstiné à ne voir en moi que la complice de ce qu'il appelle votre crime. Vainement j'ai prié et supplié, il a été inexorable. J'ai dû me résigner à l'approcher de lui que pendant ses heures de sommeil, et à lui donner des soins invisibles. Il s'est rétabli enfin; mais son amitié contre moi a changé de nature et s'est métamorphosée en une farouche indifférence mille fois plus douloureuse encore. Je suis plus seule que jamais dans ma maison; votre absence a répandu une sombre tristesse sur tous les objets qui m'entourent et qui me souriaient doucement lorsque vous étiez là. Cependant toutes mes fleurs retardataires se sont épanouies; les sorbiers du courtil sont tout couverts de grappes de fruits rouges; les ailhéas ont déployé leurs pétates blancs et pourpres. Mais vous n'êtes plus là, et ces pauvres fleurs font vainement pour me plaire un riche étalage d'éclat et de parfum. Hélas! mon ami, quand reviendrez-vous? Votre bon maître vous a dit d'espérer. Je me fatigue vainement

l'esprit à chercher par quel moyen il pourra fléchir mon père, et je reste tout effrayé avec la certitude que tous les moyens de persuasion échouent devant son ressentiment. Attendons cependant: qui sait? le bon Dieu aura peut-être pitié de nous! »

Wilhelm, qui ne s'était pas senti le courage de reprendre ses travaux, répondit à cette lettre une lettre pleine d'amour, de regrets, de désespoir. Une correspondance fort suivie, mais fort insignifiante pour d'autres que pour eux, s'établit entre les deux amants. Wilhelm passait ses jours à écrire et à songer; il n'y avait plus dans sa tête d'inspiration, plus d'ardeur au travail: il n'y avait qu'un amour immense, désespéré, profond. Maître Breun ne s'était pas trompé dans l'appréciation de son caractère: c'était une nature absolue, exclusive. Deux sentiments ne pouvaient trouver place à la fois dans son ame; l'un des deux devait nécessairement neutraliser l'autre.

La pauvre Lène maigrissait à vue d'œil. Les roses de ses joues avaient disparu comme avant l'arrivée de Wilhelm; elle était loin de partager l'espoir avec lequel elle cherchait à endormir les inquiétudes de son amant.

Un jour, une élégante berline attelée de quatre magnifiques chevaux traversa le village et alla s'arrêter devant le perron du château seigneurial de Drifels. Depuis long-temps ce domaine était inhabité; son dernier propriétaire, un jeune seigneur fort dissolu, l'avait abandonné pour aller habiter Cologne, où il s'était abîmé de dettes au point d'en venir à vendre le château héréditaire, sur le fronton duquel étaient gravées les armes de sa famille. Un vieil étranger en avait fait l'acquisition par l'office d'un homme de loi, et c'est lui qui venait dans l'élégante berline prendre possession de sa nouvelle demeure.

Le lendemain de son arrivée, le nouveau propriétaire alla faire visite à maître Petrus Niedersheim. Avant de pénétrer dans le cabinet de l'antiquaire, il eut avec sa fille Madeleine, qu'il avait fait appeler, un long entretien, à la suite duquel la jeune fille parut toute pensive, au point qu'elle oublia d'écrire à Wilhelm, comme elle avait coutume de le faire tous les jours.

L'étranger entra ensuite dans le cabinet de l'antiquaire.

— Monsieur, lui dit-il en l'abordant, je suis le nouveau propriétaire du château de Drifels.

— Monsieur, je vous en félicite, répondit le docteur d'un ton parfaitement bourru.

L'étranger continua sans prendre garde au peu de courtoisie de cet accueil.

— En ma qualité de voisin et de confrère, — il appuya sur ce mot. — j'ai cru pouvoir me permettre de venir vous présenter mes civilités. Je serais honoré, monsieur, d'établir avec un aussi savant homme que vous des rapports d'étude et d'amitié.

— Vous êtes mon confrère? demanda maître Petrus en levant la tête et d'une voix considérablement radoucie.

— Confrère indigne, mon cher monsieur. Je suis antiquaire.

Maître Petrus déposa ses lunettes sur sa table, et rapprocha son tabouret de la chaise de son interlocuteur.

— Depuis longues années, continua celui-ci, je m'occupe d'archéologie et de numismatique. Je possède au château quelques médailliers assez curieux et des manuscrits d'une certaine valeur. Je serais heureux que vous consentissiez à fouiller dans toutes ces richesses que je mets à votre disposition.

La séance est levée à trois heures et un quart.
Demain, à une heure, discussion du projet de loi sur la police du roulage.

Le rapport de la commission des affaires coloniales a été, dit-on, remis à M. le ministre de la marine et des colonies.

La commission proposerait deux projets : l'un ayant pour objet de supprimer les conseils coloniaux et d'admettre les représentants des contribuables d'outre-mer à la chambre des pairs et à la chambre des députés ; l'autre relatif à l'émancipation des esclaves.

L'émancipation aura lieu graduellement et moyennant une indemnité dont le chiffre, fixé à six millions de rentes 4 0/0, est destiné à être capitalisé au profit des planteurs pour leur être distribué au prorata du nombre des esclaves vivants à l'expiration de la période transitoire. Pendant cette période, fixée à dix ans, l'esclavage serait maintenu, sauf quelques réglemens d'améliorations intérieures dans les ateliers, dont la surveillance et l'exécution seraient confiées à la magistrature coloniale. Après ces dix années, l'esclavage serait aboli dans toutes les possessions françaises, et l'indemnité comptée aux planteurs ; seulement les nouveaux affranchis seraient maintenus aux grandes cultures par réglemens d'administration publique, et le même réglemen fixerait les salaires de manière à éviter les mauvais résultats produits dans les colonies anglaises par les prétentions exagérées des anciens esclaves devenus travailleurs libres.

Par ordonnance royale en date du 9 avril, M. le lieutenant-général comte Drouet d'Erlon est élevé à la dignité de maréchal de France, et M. le lieutenant-général Bugeaud, gouverneur de l'Algérie, est nommé grand croix de l'ordre de la Légion d'Honneur.

Par une autre ordonnance qui porte la même date, ont été promus :

Au grade de lieutenant-général dans la première section du cadre de l'état-major général : MM. les maréchaux-de-camp comte d'Asstorg, baron de Feuchères, Daullé, marquis de Laplace, baron de Berthois, Juchault de Lamoricière, Changarnier.

Au grade de maréchal-de-camp : MM. les colonels Dutocq, du 7^e régiment d'infanterie de ligne ; Waldener de Freudenstein, du 10^e de cuirassiers ; Revoux, du corps royal d'état-major ; comte de Moncel, du corps royal du génie ; Carrelet, de la garde municipale ; Marey, du 2^e régiment de chasseurs d'Afrique ; Massoni, du 43^e régiment d'infanterie de ligne ; Neumayer, du 10^e régiment d'infanterie de ligne ; Thiery, du 6^e régiment d'infanterie légère.

Ces diverses nominations sont annoncées par le *Moniteur*.

Nous lisons dans un journal :

« Feu M. le duc d'Orléans avait chargé M. le général Bernelle, commandant une subdivision militaire à Montpellier, d'un travail sur les différentes guerres d'Espagne.

Il paraît que ce manuscrit, mis sous le scellé après la mort du duc, se trouve encore aux Tuileries.

L'idée d'une intervention en Espagne a long-temps occupé les personnages influents du château des Tuileries. Il serait fort curieux de voir le livre en question livré à la publicité, à moins que M. le duc de Nemours n'aime mieux le garder comme manuscrit instructif pour sa bibliothèque militaire. »

On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

M. le préfet de Maine-et-Loire est à Paris depuis plusieurs jours. M. le préfet de la Sarthe s'y trouve aussi. Ces messieurs ont dû y rencontrer la plupart de leurs collègues des autres départements, réunis en une sorte de congrès par M. le ministre de l'intérieur pour délibérer sur nous ne savons quelle extraordinaire question de politique ou d'administration.

On écrit de Toulon, le 10 avril 1843 :

« Des bruits que le ministère ne peut se dispenser de démentir s'ils sont controuvés circulent dans notre port depuis quelques jours. Il serait encore question de mettre plusieurs vaisseaux en commission de port et de disloquer l'escadre de la Méditerranée. On parle de l'envoi du trois-ponts le *Friedland* à Brest.

— J'accepte, mon cher monsieur, j'accepte avec le plus grand empressement, s'écria le docteur les yeux brillants de joie. Demain je viendrai mettre votre obligeance à contribution. Peut-être parviendrai-je à combler une lacune que depuis la perte d'un précieux document....

Ici la voix du vieillard s'altéra sensiblement.

— A demain donc, interrompit vivement l'étranger en se levant. Je vous attends le catalogue à la main.

A ces mots, il se retira après avoir pressé la main de l'antiquaire ; et, chose inouïe, celui-ci, pour la première fois de sa vie, reconduisit son visiteur jusqu'à la porte du courtil.

Le lendemain, le docteur mit sa plus belle culotte de satin et se rendit au château. Il fut reçu par le propriétaire avec un empressement plein d'urbanité et introduit dans une vaste bibliothèque toute remplie de livres rares, de manuscrits inappréciables, de médailles du plus grand prix. Petrus passa toute la journée enfermé dans ce sanctuaire, et il se nourrit d'ineffables satisfactions en explorant toutes les richesses enfouies dans ce lieu.

Il revint le lendemain, il revint les jours suivants, et il finit bientôt par transférer son cabinet de travail dans la bibliothèque du château. Cependant Wilhelm continuait à se désespérer et à attendre à Cologne. Les lettres de Lène étaient devenues plus rares. Son maître, Flavius Breun, continuait à lui écrire fréquemment ; mais ses lettres étaient vagues, ambiguës, diffusées : elles décourageaient plus qu'elles ne consolait le pauvre Wilhelm.

Bientôt Lène n'écrivit plus qu'à de longs intervalles. Elle engageait toujours son amant à espérer ; mais ses paroles d'encouragement étaient si pâles, si tièdes, qu'elles serraient douloureusement le cœur du jeune homme. Enfin il resta quinze jours, quinze jours entiers, sans recevoir un signe de vie. Il comprit alors qu'un autre attachement avait effacé son image du cœur de son inconstante maîtresse, et il s'appliqua toutes ces froides consolations qui n'avaient d'autre but que de le préparer à une rupture définitive. Il tomba dans un profond accablement. Mille projets de vengeance et de désespoir se heurtaient dans sa tête. Il se décida enfin à partir, à revoir une dernière fois la perdue, à lui reprocher sa trahison, et, suivant la tradition classique, à mourir de douleur à ses pieds. Une lettre qu'il reçut de maître Breun lui confirma son malheur ; elle contenait ceci :

« J'ai différé le plus que j'ai pu à t'annoncer le malheur qui te frappe dans tes affections, mais je n'ai pas voulu laisser à la voix publique le triste privilège de déchirer ton cœur. Madeleine, la perdue Madeleine, au mépris de ses promesses, au mépris de la foi jurée, épouse demain un autre que toi. Peu de temps après ton départ, un riche étranger est venu s'établir dans le village, au château de Drifels dont il est devenu le possesseur. Cet homme est parvenu, je ne sais par quels artifices, à se concilier les bonnes grâces de maître Petrus Niedersheim, à qui il a fini par demander la main de sa fille pour son fils. Comme tu le penses bien, maître Petrus acquiesça avec transport à cette union. Mais Madeleine, cette jeune fille si aimante, si pure, si parfaite, s'être laissée prendre aux séductions qu'exercent la puissance et la richesse ! Si mes travaux ne me retenaient encore ici pour quelques jours, je serais venu moi-même te consoler, ou plutôt pleurer avec toi. Mais bientôt je serai à Cologne, et tu trouveras alors, je l'espère, dans les épanchements d'une franche amitié et dans la reprise de tes travaux, un adoucissement aux plaies de ton ame

« Un fait certain, c'est que le vaisseau *Hercule*, de cent canons, vient d'entrer dans le port où l'on dispose d'autres emplacements. En ce moment, on sonde les quais, on déblaye les magasins : tout annonce que la plupart des vaisseaux de l'escadre entreront sous peu effectivement dans l'arsenal.

« La frégate *Vénus*, commandée par M. Laguerre, capitaine de vaisseau, a gagné le large. Ce bâtiment a à bord les apprentis canonnières de la marine.

« La gabarre *Perdrix* a été remorquée en rade, ainsi que la gabarre *Provençale*.

« On ne travaille plus au vaisseau *le Trident*.

« Les corvettes *la Victorieuse* et *la Sabine* poursuivent leurs réparations avec assez d'activité. »

Chronique.

LYON.

On se plaint de ce que la lumière manque dans les extrémités du couloir qui dessert le parterre du Grand-Théâtre, et qu'il en résulte des dangers réels pour le public. Nous avons sous les yeux une lettre d'où il résulte que le dimanche 2, pendant l'exécution de l'ouverture de *Guillaume Tell*, plusieurs personnes sont tombées du haut en bas de l'escalier. L'une d'elles, qui avait reçu d'assez fortes contusions, s'est rendue immédiatement au contrôle et a demandé que la direction voulût bien faire éclairer le passage et mettre fin à un état de choses qui, suivant notre correspondant, se renouvelle chaque fois que le Grand-Théâtre reçoit nombreuse réunion.

L'administration de nos théâtres ne s'est pas encore occupée, à ce qu'il paraît, de faire droit à cette juste demande. Ce n'est là sans doute qu'un oubli involontaire qu'elle s'empressera, nous l'espérons, de réparer.

On se plaint également de l'éclairage du théâtre des Célestins et de l'odeur nauséabonde que répandent les huiles qui sont employées à ce service. En attendant qu'à l'éclairage à l'huile, dont les nombreux inconvénients n'ont pas besoin d'être énumérés, soit substitué l'éclairage au gaz, amélioration qui devrait être depuis long-temps réalisée, nous engageons l'administration à rendre au moins l'ancien mode le moins désagréable possible.

— Après un concours qui a duré plusieurs jours pour le majorat à l'Hôtel-Dieu, M. Barrier a été élu aide-major, et doit commencer son service en 1844.

— On nous assure que M. le colonel de la gendarmerie de Lyon va changer de destination.

— Le modèle de la statue de Jean Cléberger sera placé dans quelques jours sur le rocher qui doit recevoir la statue de bronze.

— Un journal annonce le renouvellement, à l'occasion du 1^{er} mai, de l'exercice fait l'année dernière par les pontonniers de l'artillerie pour la construction d'un pont de bateaux destiné au passage d'une armée devant l'ennemi. Cette nouvelle est au moins prématurée, car il est certain que jusqu'aujourd'hui aucun ordre n'a été donné, et, par conséquent, qu'aucuns préparatifs n'ont encore été commencés.

— Par ordonnance du 31 mars, M. Paulze d'Ivoy fils, sous-préfet de Saint-Girons, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Trévoux, en remplacement de M. Boisset, appelé à la sous-préfecture de Gex.

Tribunaux.

UNE NOUVELLE NINA.

Vendredi dernier, le tribunal de police correctionnelle de Bourg a vu comparaitre devant lui l'héroïne infortunée d'un drame intime, tout plein d'amour et de douleur, dont le voile mystérieux n'a été soulevé qu'en partie, mais qui n'a pas laissé que d'ému profondément juges et spectateurs.

Sur ce banc, où le vice éhonté étale si souvent ses misères, vient s'asseoir une jeune femme vêtue de deuil, d'une merveilleuse beauté ; sa figure délicate et blanche, flétrie avant l'âge par les chagrins et les privations, ses grands yeux noirs qui se lèvent vers le ciel avec une expression

et l'oubli d'une femme indigne d'un noble amour. »

Wilhelm, fou de désespoir, prit son bâton de voyage et partit pour Drifels.

Quelques uns de mes lecteurs s'étonneront peut-être que Wilhelm, l'artiste plein de fougue, d'entraînement et de chaleureuses exaltations, ne se soit pas porté à quelque acte de désespoir en voyant s'écrouler inopinément à ses pieds l'édifice de son bonheur. A ceux-là je rappellerai ceci : c'est que Wilhelm était Allemand, qu'à l'époque où se passe cette histoire le scepticisme ne s'était pas encore implanté despotiquement sur les ruines de nos croyances, et qu'enfin un imprudent écrivain n'avait pas encore jeté à la folle ardeur d'une jeunesse inquiète et mécontente, dans un livre célèbre qui préconise le suicide, des préceptes pleins d'une sublime immoralité.

Le lendemain de son départ, Wilhelm était à Drifels. Il trouva à l'entrée du village son maître qui fumait paisiblement, assis sur une borne.

— Je t'attendais, lui dit le peintre en l'apercevant, et il lui tendit la main.

Wilhelm tomba dans ses bras en sanglotant. Le bon Flavius le pressa long-temps sur sa poitrine.

— Je viens pour me venger ! dit enfin Wilhelm en relevant la tête et en essuyant ses larmes.

— Tu te vengeras, enfant, dit Flavius.

— Quand ? où ? comment ?

— Ce soir, à quatre heures, au château de Drifels. C'est à ce moment que doit se dresser le contrat. C'est ce moment aussi qu'il faut choisir pour satisfaire ton ressentiment. Je m'arrangerai de manière à l'introduire au château où je me trouverai moi-même comme invité. A ce soir donc. Je t'attends. Jusques là, va prendre un peu de repos et réparer le désordre de ta toilette.

Wilhelm se rendit à l'hôtellerie du Roi-Maure, se fit ouvrir l'appartement qu'il avait occupé jadis, et se jeta sur son lit. Mais il appela vainement le sommeil, ses paupières brûlées ne voulurent pas se fermer ; son cerveau bouillait, le sang lui montait à la tête et lui faisait siffler les oreilles. Il se leva et voulut sortir : sa porte était fermée en dehors. Sans chercher à s'expliquer cette particularité, il se mit à arpenter la chambre dans la plus grande agitation.

Enfin quatre heures sonnèrent. Il prit son chapeau et se dirigea de nouveau vers la porte qui cette fois ne fit pas de difficultés et s'ouvrit naturellement. Les rues du village étaient désertes ; mais, en arrivant devant la grille du château, il vit toute la population, sur laquelle avaient plu les largesses du nouveau châtelain, rassemblée en habits de fête pour saluer de ses acclamations les jeunes époux. Wilhelm traversa cette foule, franchit le perron, et pénétra, sans trouver d'opposition, dans un vaste et splendide salon du rez-de-chaussée où une nombreuse société était réunie : de belles dames en toilettes élégantes, des cavaliers de bonne mine, des jeunes filles réveuses de la cérémonie à laquelle elles assistaient ; au fond de la pièce, à côté de son père qui avait un habit neuf, Madeleine, charmante et pure comme une vierge de Puget sous son blanc voile de fiancée. A cette vue, Wilhelm sentit un terrible orage gronder dans sa poitrine, et il mit sa main sur son cœur qui bondissait affreusement.

A côté de la mariée était assis maître Flavius Breun dans une élégante et sévère toilette. Tout auprès, devant une petite table à tapis vert, un tabellion, la plume à l'oreille, attendait la rédaction du contrat.

d'extase et de résignation, rappellent ces têtes de madone dues à la divine imagination de Raphaël et de Murillo. Ses cheveux noirs sont soigneusement lissés en bandeau et à peine couverts d'un léger fichu qui retombe en arrière. Une taille élancée et flexible, un dos un peu voûté comme celui de la Vénus antique, donnent à toute sa personne une mollesse et une grâce qui se révèlent dans ses moindres mouvements. On voit à ses doigts blancs et effilés que jamais de rudes travaux n'ont fatigué ses mains. Son costume misérable forme un douloureux contraste avec l'air de distinction qui apparaît en elle. Une robe jadis noire, dont les lambeaux mal rattachés entre eux laissent voir le vêtement indispensable qui est celui d'un homme, c'est là tout ; mais ces haillons qui la couvrent à peine, elle semble les porter avec une dignité insouciance, et elle impose encore par son maintien modeste et réservé.

Cette femme fut rencontrée seule, il y a quelque temps, dans les environs de Bourg par le gendarme, au moment où elle demandait à coucher dans une grange. Elle était munie d'un passeport délivré à Tarbes et visé pour Perpignan ; mais comme elle n'était pas sur la ligne de cette destination, qu'elle n'avait pas de ressource et que ses réponses parurent incohérentes, on l'arrêta sous la prévention de vagabondage. Devant le juge d'instruction, elle déclara se nommer Adèle de Toucheboeuf, être âgée de 40 ans (elle ne paraît pas en avoir plus de 28 à 30). Née à Clermont-Ferrand, elle était depuis long-temps séparée de sa famille ; maintenant elle se rendait à Perpignan pour y rejoindre son père et sa mère. Elle avait dissipé peu à peu toutes ses ressources, et après avoir vendu ses hardes, elle se trouvait réduite à la dernière détresse.

Pour avoir de plus complètes informations, le parquet de Bourg écrivit soit à Clermont, soit à Tarbes. De Clermont on n'apprit rien, si ce n'est que M. de Toucheboeuf était mort depuis une dizaine d'années. Une lettre du commissaire de police de Campan, près Bagnères de Bigorre (Hautes-Pyrénées), fit connaître qu'Adèle avait séjourné quelque temps dans cette localité où sa conduite avait été irréprochable ; que déjà sa tête était dérangée. Il paraît qu'à Paris elle avait eu des relations avec un jeune officier qu'elle suivit dans l'Ouest où il mourut. Cette perte cruelle avait altéré sa raison, et depuis ce temps elle parcourait la France, cherchant partout son amant mort qu'elle croit encore vivant. C'est dans le cours de ses pégrinations qu'elle passa à Campan, et c'est sans doute encore la même espérance qui la fait retourner à Perpignan.

Cette espérance, elle la dissimule avec obstination, et quelque détour qu'on ait employé à Bourg, on n'a pu rien obtenir d'elle, sinon qu'elle allait trouver son père ou son parrain. Les personnes charitables qui visitent la prison ont voulu lui donner des vêtements en meilleur état, elle les a refusés constamment ; il semble qu'elle tienne à la couleur du deuil aussi bien qu'à la chemise qui la couvre, et qu'à cette idée fixe qui lui fait rechercher son amant se joint cependant un vague souvenir de mort qui lui fait préférer ce noir vêtement.

A l'audience, elle a gardé la même attitude et adopté le même système dans ses réponses. Aux questions que lui adresse M. le président elle répond d'une voix émue, mais sans embarras, et ses regards semblent chercher l'image du Christ placée au-dessus de ses juges. Ses expressions sont correctes ; elles annoncent, aussi bien que son organe, une certaine éducation et des habitudes de bonne compagnie.

Le tribunal a pris en pitié cette belle créature, victime d'un fatal amour, et dont la tête n'a pu résister à la perte de celui qu'elle aimait ; il a prononcé son acquittement. Une collecte faite aussitôt parmi les juges et les avocats présents à l'audience a été remise à cette infortunée, et lui permettra de continuer son voyage. Que Dieu et les chœurs charitables viennent en aide à la pauvre insensée jusqu'au terme de sa course, qui sera peut-être aussi celui de sa triste existence, puisque l'espérance qui la soutient sera anéantie !

(*Courrier de l'Ain.*)

Nouvelles Diverses.

On parlait samedi à la chambre d'une triste nouvelle que le ministre de l'intérieur avait reçue le matin par le télégraphe. La tour du beffroi de Valenciennes s'est écroulée vendredi dernier, et huit personnes ont péri. Une personne qui a quitté Valenciennes une heure après l'événement a rapporté que cette tour, pour la consolidation de laquelle on venait de voter 80,000 fr., s'est affaissée sur elle-même vendredi entre quatre et cinq heures.

Heureusement les ouvriers, avertis par la chute de quelques pierres, avaient quitté le travail deux heures avant l'événement, et les personnes qui habitaient le bas de l'édifice et les maisons adjacentes les avaient évacués, du moins pour la plupart. Deux de ces maisons ont été détruites ou fort endommagées. Un marchand vannier qui habitait le rez-de-chaussée de l'une d'elles a été enseveli sous les ruines avec sa famille. On craint que d'autres personnes n'aient péri. La femme d'un officier de la garnison a été tuée par la chute des pierres. Le gendarme placé au sommet de la tour a roulé sur les débris ; on l'a vu s'agiter quelques instants, il était mort quand on l'a relevé du milieu des cloches et du carillon du beffroi.

Plusieurs centaines de personnes se sont dévouées pour étançonner la

Wilhelm fendit la foule qui encombrait le salon, et se présenta pâle et échevelé devant la jeune épouse. Celle-ci, à son aspect, ne s'évanouit pas, elle ne poussa même pas une exclamation de surprise ; elle rougit seulement et baissa les yeux avec un imperceptible sourire.

Alors maître Flavius Breun se leva, et prenant gravement la main de son élève :

— Herr Niedersheim, dit-il en s'adressant à l'antiquaire, je vous présente mon fils.

Et se retournant vers la mariée :

— Mademoiselle Madeleine, je vous présente votre époux.

Madeleine garda le silence ; mais le docteur, regardant le jeune homme, s'écria :

— Messire Breun, vous voulez plaisanter ? Votre fils, ce jeune homme ? C'est Wilhelm Grüner, le chevrier !

— Aujourd'hui peintre d'un grand talent, répliqua maître Flavius, mon fils adoptif, et, en cette qualité, possesseur de ce domaine dont j'ai fait l'acquisition en son nom.

— Cependant, interrompit encore l'antiquaire, en qu'il la présence de Wilhelm éveillait un douloureux souvenir, vous ne m'avez pas dit...

— Possesseur de ce domaine, continua sans s'émouvoir maître Breun, et conséquemment de toutes ses dépendances, la *bibliothèque comprise*.

Le bonhomme baissa la tête, et ne souffla plus mot.

Maître Flavius se retourna vers le tabellion qui lui tendit des papiers, et il mit sous les yeux de Wilhelm tout effaré un acte par lequel messire Jehan Favius Breun, peintre de Cologne, adoptait pour son fils le jeune Wilhelm Grüner, et lui conférait tous les droits et privilèges ressortant de cette qualité, puis l'acte de substitution du château de Drifels. Il ne manquait à tout cela que la signature du jeune homme.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! se disait Wilhelm, si c'est un rêve, ah ! faites qu'il se prolonge !

Et il tomba aux pieds de son bienfaiteur qui le releva et le pressa dans ses bras en l'appelant *son fils*.

Le contrat de mariage fut dressé, puis Wilhelm prit en tremblant la main de sa blanche compagne, et le cortège se rendit, aux acclamations de la multitude, à l'église du village où le ministre bénit leur union.

Le soir, dans une petite chambre retirée du château, Wilhelm était aux genoux de Madeleine.

— Méchante ! lui disait-il en baisant ses mains, comme vous m'avez trompé ! comme j'ai souffert !

— Il l'a bien fallu, répondait l'espéreuse enfant, maître Breun l'a voulu.

Il prétendait que sans cela vous m'auriez moins aimée.

Le docteur Petrus Niedersheim s'installa définitivement, après le mariage de sa fille, dans la bibliothèque du château, où il finit par faire transporter son lit, et d'où il ne sortit plus. Malgré la perte du précieux manuscrit détruit par Wilhelm, il termina enfin son immense ouvrage, qui eut un succès retentissant, mais dont le titre est aujourd'hui complètement oublié.

Le bon Flavius vécut avec ses enfants dont il avait fait le bonheur. Wilhelm ne fut pas un homme célèbre, mais il fut heureux époux et heureux père, et, en voyant la joie de la jeune famille, le peintre ne se repentit pas d'avoir privé la postérité d'un Raphaël problématique.

PAUL S.

partie de l'édifice qui ne s'était pas écroulée avec le beffroi et pour établir des blindages destinés à préserver les maisons.
On ignorait le nombre exact des victimes. Il ne paraît pas qu'il soit considérable, parce que le danger avait été prévu. La ville n'en était pas moins dans la consternation.
Par on ne sait quelle circonstance, le feu s'était déclaré dans les décombres, et les pompes à incendie jouaient au moment où la diligence a quitté Valenciennes, vendredi à cinq heures du soir.

Nouvelles Étrangères.

ESPAGNE.

Les journaux de Madrid sont du 4 avril.
Les premières opérations du congrès montrent que l'on ne se trompait pas en disant que les forces de l'opposition et du ministère se balanceraient à peu près.

Dans la séance du 4, tenue sous la présidence d'âge de M. Giraldo, on a nommé une commission de sept membres qui doit, conformément au règlement, opérer la vérification des pouvoirs des députés, ainsi qu'une autre commission de cinq qui vérifie les pouvoirs des sept premiers.
M. José Alonso, porté par le ministère, a été nommé par 66 voix contre 59 données à M. Madoz. Avec 2 voix perdues, cela fait sur 127 votants une majorité de 4 voix. Les autres nominations ont été presque identiques.
Il faut remarquer que beaucoup de députés de l'opposition, entre autres ceux de Barcelonne, étaient absents. L'infant don Francisco assistait à la séance; il va sans dire qu'il a voté pour les candidats de l'opposition.
Le sénat s'est également réuni; il a nommé la commission chargée de rédiger l'adresse en réponse au discours du trône. Les commissaires sont MM. Quintana, Ferrer, Marliani, Landero et Bustos.
L'affaire de M. le colonel Prim, accusé de violation de la discipline pour avoir quitté Madrid, malgré l'ordre du capitaine-général, à l'époque des événements de Barcelonne, n'était pas abandonnée. Par une coïncidence

assez curieuse, le jour même de l'ouverture des cortès le tribunal de guerre et marine prononçait son arrêt dans cette cause et condamnait M. Prim à quatre ans de prison et de privation d'emploi.
Un adjudant s'est même présenté chez le colonel Prim le matin pour l'inviter à se rendre chez le capitaine-général, où sans doute il aurait été arrêté avant que le congrès eût pu se réunir. Il s'est refusé à obéir à cette invitation, et il assiste aux séances parlementaires en qualité de membre du bureau provisoire. Il est évident que, même avant la réunion des chambres, sa qualité de député le rendait inviolable.
Un décret rendu sur le rapport du ministre des finances applique au paiement exclusif du nouveau 3 0/0 le produit de l'adjudication des mines d'Almaden, lequel sera consigné à cet effet à la caisse d'amortissement.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. RUE DELA POULAILLERIE, 19.

GAZ ASTRAL.

L'Administration générale du GAZ ASTRAL de France prévient le public que les entrepôts du département du Rhône, pour la vente de cette nouvelle huile brûlant en gaz, seront ouverts, le 18 avril courant :

Lyon, place du Concert, 9.
— place Montazet, 1.
Croix-Rousse, Grande-Place, 22.
Vaise, Grande-Rue.
Guillotière, cours de Brosses, 12.



Cette huile n'étant pas encore connue, les entrepositaires la vendront en détail jusqu'à ce que les marchands-épiciers en soient approvisionnés. On trouvera également dans les entrepôts des lampes et lustres appliqués à ce genre d'éclairage, jusqu'à ce que les lampistes se soient livrés à cette nouvelle industrie.
Cette lumière, des plus belles, peut s'employer à l'éclairage le plus modeste comme à celui des plus riches salons; elle n'altère ni les couleurs ni les dorures, et sera appréciée des hommes de bureau par son éclat et sa fixité.

Le prix de cette huile sera de 1 fr. 50 c. le litre.

M. VERGNAIS, propriétaire des brevets, traitera pour la concession de leur exploitation dans les départements de la France.
Les bureaux de l'Administration sont ouverts de dix heures à deux heures, place du Concert, n. 9, à Lyon.

(6006)

En vente à la Librairie de CHAMBET aîné, quai des Célestins.

ALMANACH DU COMMERCE

Des villes de Lyon, de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise,

CONTENANT :

les noms et adresses de tous les commerçants en détail et en gros, les directeurs d'industries particulières,

les professions libérales, les chefs d'ateliers, les principaux ouvriers, etc.,

AUXQUELS ON A JOINT LES NOMS ET LES ADRESSES

De toutes les personnes qui, sans exercer le commerce, ont des professions qui se rattachent aux affaires et que les industriels ont besoin de connaître, tels que les magistrats, notaires, avocats, avoués, huissiers, commissaires-priseurs, greffiers, commissaires de police, agents de change, courtiers, agents d'affaires, dessinateurs, teneurs de livres, etc.

Un volume in-12. — Première année, 1843. — Prix: 4 francs. (6114)

Étude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-Collège, 3.

VENTE PAR LICITATION JUDICIAIRE,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, Pardevant M^e Grubis, notaire à Saint-Etienne, à cet effet commis,

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés à Saint-Etienne (Loire).

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DU SIEUR CHRISTOPHE BALAY-DAVID,

COMPOSÉS :

- 1^o D'une maison rue Royale, n. 2;
- 2^o D'une maison place de l'Hôtel-de-Ville, place du Marché et rue du Treuil;
- 3^o D'une maison rue Gerantet, n. 25;
- 4^o D'un emplacement de terrain de 375 mètres 76 décimètres carrés, rue Brossard;
- 5^o D'un autre emplacement de terrain, même rue, de 345 mètres 90 décimètres carrés.

Sur la mise à prix, savoir :
Le premier lot, de 85,425 f.
Le second lot, de 322,665
Le troisième lot, de 71,110
Le quatrième lot, de 6,265
Le cinquième lot, de 5,741
L'adjudication aura lieu le deux mai 1843, en l'étude de M^e Grubis, notaire à Saint-Etienne, rue de Paris, n. 18, à deux heures de relevée. (2717)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, SUCCESSION DE M^e CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

A VENDRE

pour cause de dissolution de société et par ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude de M^e Régipas, notaire, rue Saint-Dominique, n. 1,

le dimanche 30 avril 1843, à dix heures du matin,

UNE BRASSERIE

en pleine activité et pourvue d'une nombreuse clientèle,

Située à Lyon, quartier Perrache, cours Charlemagne, n. 2.

S'adresser, pour les renseignements, sur les lieux, aux propriétaires, ou audit M^e Régipas, notaire.
On traitera avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes. (4292)

A vendre ou à louer.

Petite Maison Bourgeoise,

Composée de cinq pièces fraîchement agencées, avec jardin clos de murs.
S'y adresser à M. Chermion, à Mon-Pleisir, commune de la Guillotière. (675)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N. 10.

On demande à emprunter en rentes viagères DIVERSES SOMMES de 2, 5 et 10,000 fr.

A vendre.

PLUSIEURS MAISONS DE CAMPAGNE à Ecully, Champvert, Saint-Irénée, Oullins, Saint-Genis, Sainte-Foy et Irigny, près la station des voitures du chemin de fer, de différents prix. (4906)

S'adresser audit M^e Laval.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ située rue Masson, n. 12, jouissant d'une belle vue, composée d'une maison bourgeoise, écurie, remise, salle d'ombrage et jardin fruitier.

Cette propriété peut convenir à un établissement quelconque ou à une personne dans les affaires, vu le rapprochement du centre de la ville. S'y adresser. (677)

A louer de suite.

UN APPARTEMENT au premier, composé de deux pièces, pouvant convenir pour magasin, situé sur la place de la Fromagerie.

S'adresser à M. Barbolla, chargé d'affaires, rue Mulet, n. 2, au 1^{er}. (696)

A VENDRE.

Appareil Baruelle pour la Fabrication des Eaux Gazeuses.

Avec cet appareil on opère sans pompe et sans gazomètre. Les eaux gazeuses que l'on obtient sont aussi pures et aussi agréables que celles de Saint-Alban.

S'adresser place Grôlier, chez M. Loguon, chaudronnier. (702)

AVIS.

M. NATHAN MAYER, agent d'affaires, a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille qui auraient des fils atteints par le sort de la classe de 1842 qu'il est à même de leur fournir des remplaçants à des prix très-modérés.

On peut s'adresser tous les jours à son bureau, rue des Célestins, n. 8, au 2^{me} étage. (6024)

Saponine.

Nouvelle composition chimique avec laquelle on peut, pour 10 centimes, NETTOYER soi-même les gants de peau glacée, sans la moindre altération, sans les mouiller ni les rétrécir. — Dépôt à Lyon, rue Saint-Joseph, 9, chez M^e Bergé. — Prix du pot : 2 fr. — Elle tient au-si la chaussure de Paris. (5787)

GUÉRISON PROMPTE ET COMPLÈTE. TRAITEMENT COMMUNE, SANS MERCURE.

CHESIAINE

ANTI-SYPHILITIQUE SÈCHE,

Supérieure à tous les remèdes pour guérir les maladies secrètes, de la peau et du sang. Elle convient essentiellement aux personnes qui veulent se traiter en secret ou en voyage.

Seul dépôt: CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, n. 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc. (6756)

COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCES

SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnances du Roi.

Capital social : 15 millions.

FONDS PLACÉS (1842) : 14,000,000.

ASSURANCES MUTUELLES.

SITUATIONS AU 28 FÉVRIER 1843.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1848 :

Souscriptions : 2,530;

Capitaux souscrits : 7,146,583 f. 50 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1853 :

Souscriptions : 6,653;

Capitaux souscrits : 19,542,827 f. 41 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1858 :

Souscriptions : 2,176;

Capitaux souscrits : 6,900,911 f. 02 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1861 :

Souscriptions : 381;

Capitaux souscrits : 1,376,805 f. 35 c.

Agents-généraux à Lyon : MM. J. Bonroux et Ce, place de la Comédie, n. 14. (5824)

Avendre. ANCIEN FONDS D'ÉPICERIE bien achalandé, situé dans un bon quartier. S'adresser chez M. Buchetti, place Grenouille, n. 5, au 5^e. (720)

EMPRUNT RUSSE-POLONAIS,

Garanti par Sa Majesté l'Empereur.

De l'année 1835 de 150 millions florins de Pologne, remboursable par 240,860,000 florins.

Le 8^e tirage aura lieu le 1^{er} juin 1843 et contient les primes suivantes :

1 ^{re} prime de	Florins	1,000,000
1	—	300,000
2	à florins 150,000	300,000
6	—	150,000
8	—	112,000
12	—	81,000
20	—	84,000
100	—	250,000
150	—	315,000
200	—	300,000
1000	—	950,000
5500	—	4,125,000

7,000 primes s'élevant à florins 7,970,000.

Prix d'une obligation pour ce tirage, 50 fr.; six obligations, 250 fr.; treize obligations, 500 fr. Le paiement peut se faire par remises sur toutes places de commerce ou contre notre mandat après l'envoi des titres.

S'adresser directement, sans affranchir, pour se procurer des obligations jusqu'au 1^{er} juin, à MM. Schneider frères, banquiers à Francfort-sur-Mein.

La liste du tirage sera envoyée aux intéressés. (722)

PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.

Partira le 1^{er} mai prochain le beau navire L'HELLES-PONT, arrivé de New-York en 24 jours; le 1^{er} juin, le CURIOLANUS.

Tous ces navires de première classe et d'une marche supérieure font partie de la ligne de paquebots qui partent de New-York pour MARSEILLE et vice versa le 1^{er} de chaque mois. Ils ont tous une belle chambre où les passagers seront très-convenablement logés et nourris.

Pour fret et passage, s'adresser à M. Etienne Gautier, recommandataire à Marseille et à Lyon. (721)

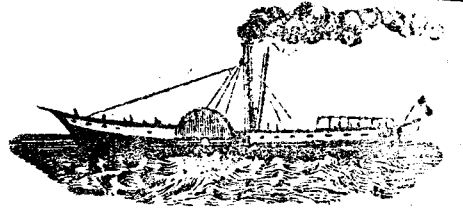
TABLETTES LAROCHE

Pour la guérison des irritations, toux, catarrhes, enrônements. Une seule boîte suffit pour guérir le rhume le plus opiniâtre. — Prix : 1 fr. 50 c. — Dans les pharmacies LAROCHE, rue Saint-Polycarpe, et LAROCHE, place de la Préfecture, à Lyon; MARTINET, à Saint-Etienne; RIGAUD, à Rive-de-Gier; MICHEL, à Tarare; PIGNOL, à Grenoble; GERMAIN, à Annonay. (736)

A louer. VASTE ET BEAU MAGASIN, place Croix-Paquet, n. 11, maison Ricard, au 1^{er}. S'y adresser. (719)

Rhumes, Toux nerveuses, Enrouements.

Dix années de vogue toujours croissante ont placé la PATE DE GEORGE au premier rang des pectoraux. Tous les médecins qui la connaissent en prescrivent l'usage aux personnes atteintes de MALADIES DE POITRINE. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 f. 20 c., à Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue 56, et à Genève, (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (6353)



GRANDE BAISSÉ DE PRIX.

LE PAPIN

DE LA SAONE,

Bateau à vapeur en fer à basse pression, d'une marche supérieure,

PART TOUS LES JOURS PAIRS

LYON POUR CHALON.

Premières : 2 f. — Secondes : 1 f. (2654)

SIROP DE MACORS CONTRE LES VERS.

Ce Sirop est le seul remède de son espèce qui ait été approuvé par un décret de l'empereur; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.

Dépôt général à Paris, chez FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18, et à Lyon, chez MM. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; Vernet, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand, aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture. (7711)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N. 25.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acroté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermion, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épiciier, rue des Serruriers. (7474)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés. et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mourat fils, épiciier, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, Grande-Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7032)